

«Le titre fédéral est un gage de qualité»

L'examen professionnel supérieur (EPS) pour les thérapeutes complémentaires a été révisé au cours des derniers mois et comprend désormais une partie pratique. Andrea Bürki, présidente de la commission d'examen de l'OrTra TC, a dirigé le processus de révision. Dans cette interview, elle explique ce qui attend les candidat-e-s à l'examen à partir de l'automne 2026 et quels sont les avantages du diplôme fédéral.

Andrea Bürki, tout d'abord une question qui préoccupe de nombreux thérapeutes complémentaires qui doivent encore passer l'examen professionnel supérieur: l'examen est-il devenu plus difficile suite à cette révision ?

Non, les exigences n'ont pas augmenté. Mais après dix ans, nous avons passé au crible l'examen professionnel supérieur et avons affiné et précisé certains points.

Le changement le plus important est sans doute l'introduction, à l'avenir, d'une épreuve pratique. La pratique professionnelle aura-t-elle plus de poids dans l'examen révisé ?



Oui. Nous sommes heureux d'avoir trouvé un moyen d'évaluer le travail thérapeutique pratique. C'est ce que nous souhaitions déjà faire il y a dix ans, lors de la conception de l'examen. À l'époque, nous y avons toutefois renoncé, car l'approche spécifique à chaque méthode ne peut pas être évaluée dans le cadre de l'examen professionnel supérieur (EPS) et il nous semblait trop difficile de concevoir une épreuve pratique uniforme pour toutes les méthodes de la thérapie complémentaire.

Oui, les méthodes TC fonctionnent de manière très variée: sur un futon, sur une table de massage, voire dans l'eau, avec plus ou moins de toucher, d'accompagnement et de dialogue. Comment se déroule donc l'épreuve pratique?

La partie pratique de l'examen se concentre sur ce que toutes les méthodes de thérapie complémentaire ont en commun: le début du traitement, la phase du processus de la rencontre. Cette phase implique déjà beaucoup d'interaction et de travail relationnel – deux éléments centraux dans le travail de thérapie complémentaire. Il se peut que la cliente ou le client exprime diverses préoccupations et troubles de santé lors du premier entretien. On commence alors par clarifier les priorités; on s'enquiert également des ressources et des stratégies d'adaptation existantes. Tous ces aspects peuvent être facilement observés dans le cadre d'un examen: comment les thérapeutes cernent-ils les préoccupations des clients ? Comment structurent-ils et mènent-ils l'entretien ? Comment parviennent-ils à formuler un objectif en collaboration avec le client ou la cliente?

Lors de l'examen, les candidats ne réalisent pas de traitement, mais se contentent de présenter la manière dont ils-elles procéderaient et organiseraient le traitement. L'examen ne porte donc ni sur l'anamnèse spécifique à une méthode, ni sur le traitement spécifique à une méthode. Bien entendu, il est possible d'intégrer sa propre méthode lorsque cela s'avère pertinent, par exemple en ce qui concerne la respiration ou la posture.

Qui sont les client·e·s qui participent à l'examen pratique ? Est-ce l'OrTra TC qui les met à disposition ?

Non, avec plus d'une centaine de candidat·e·s à l'examen, cela dépasserait nos capacités. Nous procédons comme pour les autres examens professionnels supérieurs: chaque candidat·e vient accompagné·e d'une personne de son choix. Il peut s'agir d'un·e proche ou d'un membre de la famille. L'important est que cette personne soit majeure et présente certains symptômes qu'elle soit capable de décrire. Il ne doit toutefois pas s'agir de personnes gravement malades. Cela pourrait représenter une charge trop lourde lors de cette brève rencontre. Les collègues de travail ou les étudiant·e·s suivant une formation de thérapie complémentaire sont également exclus.

On pourrait donc amener une amie et passer l'examen avec elle ?

Non, la personne que l'on amène est attribuée à un autre candidat. Cela correspond davantage à la réalité: en tant que thérapeute, je ne connais généralement pas mes clients à l'avance. L'épreuve pratique dure 35 minutes, mais les candidats doivent prévoir environ 90 minutes au total. Vous trouverez plus de détails dans les fiches d'information sur le recrutement des clients disponibles sur notre site web.

Selon la durée du trajet jusqu'au lieu d'examen à Thoune, cela peut représenter un effort assez important...

Nous en sommes conscients. Les candidat·e·s reçoivent une indemnité de cent francs pour leurs frais de déplacement. D'après notre expérience avec d'autres examens professionnels supérieurs, nous savons que tout le monde parvient à trouver quelqu'un pour l'accompagner. Il y a d'ailleurs déjà des candidat·e·s qui viennent accompagnés·es à l'examen, car ils-elles apprécient ce soutien émotionnel. La commission d'examen est impatiente de découvrir ce nouveau format et convaincue que certaines compétences peuvent ainsi être mieux évaluées qu'avec les épreuves orales et écrites traditionnelles.

Qu'est-ce qu'on peut mieux observer ?

C'est lors d'un examen pratique que l'on peut le mieux observer comment les thérapeutes interagissent réellement avec leurs client·e·s, comment ils établissent la relation, communiquent et réagissent face à l'imprévu. Il y a une grande différence entre expliquer par écrit ou oralement comment je procéderaïs et le montrer concrètement en direct avec une cliente ou un client. Dans ce cas, je dois agir immédiatement – cela correspond à notre quotidien professionnel et convient à de nombreux thérapeutes complémentaires pour qui la rencontre en face à face est plus facile que d'écrire ou de parler à ce sujet.

Quels sont les autres éléments de cette nouvelle partie de l'examen ?

Après l'épreuve pratique, les candidat-e-s disposent d'une demi-heure pour réfléchir à leur travail pratique. Comment me suis-je perçu-e dans cette situation? Qu'est-ce qui m'a réussi? Qu'est-ce qui m'a posé des difficultés? Dans quelle mesure ai-je su cerner les besoins et les préoccupations de mon interlocuteur-trice? Les candidat-e-s sont autorisé-e-s à prendre des notes et à présenter leur réflexion au début de l'épreuve orale. Lors de l'entretien professionnel qui suit avec les expert-e-s, différents thèmes sont abordés à partir du travail pratique. L'expert demandera peut-être pourquoi cette approche a été choisie et quelles autres démarches auraient pu être envisagées. Il se peut qu'il ait été difficile de définir un objectif avec la cliente. On pourra alors discuter de la manière dont la thérapeute aborde et organise généralement la définition des objectifs dans son quotidien professionnel. Cela permet également d'élargir la discussion à des thèmes plus généraux.

Les critères selon lesquels les expert-e-s évaluent les candidats sont d'ailleurs consultables dans les grilles d'évaluation mises en ligne sur le site web de l'OrTra TC.

Quel est le poids de la nouvelle épreuve pratique et orale au sein de l'examen ?

La partie 3 de l'examen, qui comprend l'épreuve pratique et l'épreuve orale, représente un quart de l'examen. Les autres parties restent inchangées: l'étude de cas, l'entretien professionnel portant sur l'étude de cas ainsi que l'épreuve écrite sur les thèmes spécialisés spécifiques.

Comment les personnes intéressées peuvent-elles se préparer au mieux à l'examen professionnel supérieur ?



La préparation la plus importante consiste pour les thérapeutes à se pencher de manière approfondie sur le profil d'exigences, le profil professionnel, les bases de la thérapie complémentaire et le profil de qualification. Ces documents donnent une image claire des contenus et des exigences. Il ne suffit pas de suivre simplement un cours et de se faire expliquer le déroulement de l'examen. Il faut être capable de réfléchir à sa propre pratique thérapeutique, d'en parler, de l'écrire et de la justifier.

L'EPS n'est pas un examen théorique, mais un examen axé sur les compétences et la pratique destiné aux professionnels.

L'OrTra TC propose-t-elle des cours de préparation ?

Non, nous ne sommes pas autorisés à proposer des cours de préparation, car au niveau tertiaire, le principe suivant s'applique : «Celui qui examine n'enseigne pas». Il existe toutefois divers cours de préparation sur le marché libre. Chacun est libre de décider s'il souhaite se préparer seul, avec des collègues ou en suivant un cours.

L'OrTra TC propose plusieurs séances d'information en ligne sur l'EPS, au cours desquelles les règlements sont expliqués et les questions répondues. Ces séances sont annoncées sur le site web de l'OrTra TC.

Il y a d'ailleurs d'autres changements dans le cadre de la EPS. Ainsi, le nombre d'heures de supervision requis est passé de 36 à 18 heures. Quelle en est la raison ?

La réduction du nombre d'heures ne signifie en aucun cas que la supervision a perdu de son importance – elle reste un élément central de la préparation à l'examen professionnel supérieur. Il s'est toutefois avéré que 36 heures de supervision sur une période de deux ans représentaient une charge trop importante pour de nombreux candidats, en particulier lorsqu'ils souhaitent acquérir l'expérience pratique requise pendant cette période. L'objectif de cette adaptation était de garantir un niveau de supervision raisonnable et adapté, qui soit au service de la qualité et ne devienne pas une simple formalité. La supervision doit rester un outil important de réflexion professionnelle.

L'OrTra TC a annoncé qu'elle ne procédait désormais plus à l'admission des superviseur·e·s, mais qu'elle se contentait de vérifier si leurs qualifications répondaient aux «exigences minimales». Qu'est-ce que cela signifie concrètement ?

La Confédération a décidé que l'OrTra TC ne pouvait plus procéder à l'admission formel des superviseur·e·s. C'est pourquoi la procédure d'agrément a été supprimée. Les exigences minimales relatives à la qualification des superviseur·e·s restent toutefois en vigueur. Les personnes qui remplissent ces exigences peuvent se faire inscrire sur une liste correspondante de l'OrTra TC. Cette liste sert de référence aux candidat·e·s aux examens. Ceux-ci peuvent en principe choisir d'autres superviseur·e·s, mais doivent au préalable faire vérifier leurs qualifications par l'OrTra TC. Dans la pratique, cela ne change donc pas grand-chose: la plupart s'appuient sur la liste, mais le marché reste ouvert.

Avec la révision de l'EPS, les exigences en matière d'expérience professionnelle ont été renforcées. Désormais, il faut avoir travaillé pendant au moins deux ans à un taux d'occupation de 50 % et justifier en moyenne d'au moins 300 heures de traitement par an. Pourquoi ce changement ?



Notre profession se trouve dans une situation particulière: nous montons notre cabinet après la formation et, en tant qu'indépendants, nous travaillons au départ à temps partiel. La Confédération exige en réalité un taux d'occupation de 80 % – l'ancienne dérogation prévoyant un taux de 30 à 50 % sur deux à trois ans n'était plus acceptée. Au cours des négociations, l'OrTra TC a pu obtenir une nouvelle dérogation: l'exigence en matière d'expérience professionnelle est

désormais un peu plus stricte, mais reste réaliste. Comme auparavant, les taux d'activité inférieurs à 30 % ne sont pas considérés comme de l'expérience professionnelle. Cette mesure vise à garantir la qualité, car une expérience professionnelle suffisante est nécessaire pour passer l'examen.

Quels autres points importants convient-il de mentionner concernant l'examen

professionnel supérieur révisé ?

Il faut garder à l'esprit qu'ici, en Suisse, nous avons le privilège de pouvoir obtenir un diplôme d'État dans notre profession. À mes débuts professionnels en tant que kinésiologue, au début des années 90, nous étions encore très peu visibles. Aujourd'hui, en tant que groupe professionnel de la thérapie complémentaire, nous sommes clairement organisés et positionnés. Je peux aujourd'hui mieux me présenter en tant que thérapeute complémentaire et expliquer ce que je fais. C'est particulièrement important pour les échanges avec d'autres professionnels de la santé. Pour tous ceux qui souhaitent exercer la thérapie complémentaire à temps plein, le diplôme est déterminant. Un diplôme fédéral est un label de qualité connu et reconnu par les Suisses.

Quels sont donc ces avantages ?

La place de notre profession a évolué. À mes débuts en tant que kinésiologue, au début des années 90, nous étions encore très peu visibles. Aujourd'hui, en tant que groupe professionnel spécialisé dans les thérapies complémentaires, nous sommes clairement organisés et positionnés – et c'est ainsi que nous sommes perçus. Le fait d'avoir dû réfléchir à nos méthodes dans le cadre de l'élaboration de l'examen professionnel supérieur et de trouver un langage spécifique pour parler de notre activité a affiné notre perception de nous-mêmes. Je suis aujourd'hui mieux à même de me présenter en tant que thérapeute complémentaire et d'expliquer ce que je fais. C'est particulièrement important pour les échanges avec d'autres professionnels de la santé.

Comme le secteur de la santé est en outre soumis à une forte pression en matière d'économies, il est essentiel que les thérapies complémentaires s'expriment d'une seule voix, car c'est en étant unis et en tant que groupe professionnel que nous pouvons mieux défendre nos intérêts.

Auprès de qui l'OrTra Thérapie Complémentaire défend-elle ses intérêts ?

Par exemple, auprès des caisses d'assurance maladie. L'OrTra TC est en contact avec les différents assureurs et les rencontre deux fois par an pour des échanges et des négociations dans le cadre d'une table ronde. Nous disposons également d'une voix plus forte face aux cantons lorsqu'il s'agit de lois sur la santé ou d'autorisations d'exercer la profession.

Par ailleurs, le diplôme fédéral est un gage de reconnaissance pour une profession spécialisée. Comme auparavant, chaque thérapeute peut décider librement s'il ou elle souhaite obtenir ce diplôme. Mais pour tous ceux qui souhaitent exercer la thérapie complémentaire à temps plein, ce diplôme est déterminant. Un diplôme fédéral est un gage de qualité et un label de qualité connu et reconnu par les Suisses.



Andrea Bürki est présidente de la commission d'examen et ancienne présidente de l'Organisation du monde du travail en thérapie complémentaire (OrTra TC). Elle a dirigé la révision de l'examen professionnel supérieur en thérapie complémentaire, achevée en janvier 2026.



Entretien : Janine Messerli, spécialiste en communication MAZ/lic. phil. et thérapeute en médecine complémentaire titulaire d'un diplôme fédéral, méthode Shiatsu. Membre du comité directeur de l'OrTra TC depuis mai 2026.

L'entretien a eu lieu en mars 2026